




CHÉNÉVILLE
36, rue Principale
819 428-4441

RIPON
94-A, ch. Montpellier
819 983-4347

NOTRE-DAME-DU-LAUS
104, rue Principale
819 767-2442

AHMED IDRISSE KAITOUNI

P002395-1

Le rapport Information sur le site web des municipalités : Audit de performance peut être consulté sur le site internet de la Commission municipale du Québec.
Crédit photo : istock.

Montebello et L'Ange-Gardien du panel d'audit sur le web de la Commission municipale du Québec



La Commission municipale du Québec rendait publics les résultats d'un audit de performance de l'information sur le site web des municipalités, le 22 mars dernier. Montebello et L'Ange-Gardien faisaient partie d'un panel de vingt municipalités dont la population varie de 500 à 9999 habitants, à travers le Québec.

Les travaux d'audit se sont articulés autour de deux objectifs distincts. Le premier évaluait si les municipalités faisaient preuve de transparence dans la diffusion de l'information sur leur site web. Le second objectif vérifiait si les pratiques de gestion mises en place par les municipalités favorisaient la transparence des communications sur leur site web.

« Nos travaux se sont déroulés principalement de septembre 2022 à janvier 2023, peut-on lire dans le rapport. La période du 17 au 30 novembre 2022 a été retenue comme période de référence pour réaliser nos observations sur le site web des municipalités auditées. Toutefois, certaines de nos observations peuvent avoir trait à des situations antérieures ou postérieures à cette période. Les présents rapports ont été achevés le 3 mars 2023. »

Les municipalités de Montebello et de L'Ange-Gardien ressortent globalement bonnes élèves de cet audit de performance. Dans l'annexe 2, le rapport révèle que les différentes publications visées sont conformes pour Montebello, à l'exception de celle sur la qualité de l'eau, dont la publication du bilan

annuel est manquante.

Pour L'Ange-Gardien, elle concerne plutôt l'octroi de contrats. Si la mention est faite pour la liste des contrats de plus de 25 000 \$, celle de ceux de plus de 2000 \$ et de moins de 25 000 \$ n'est pas conforme. La mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses de chaque membre du conseil ne l'est pas non plus.

LA DISPONIBILITÉ DE L'INFORMATION

Sur ce premier point, à propos de la disponibilité de l'information pour les vingt municipalités, le rapport fait état de disparités notables en matière de conformité aux exigences légales et réglementaires. Aucun lien direct n'est fait entre la taille de la population de la municipalité et le nombre de non-conformités constatées.

« Dans les faits, moins de la moitié des municipalités auditées respectent l'obligation de mentionner la rémunération et l'allocation des élus sur leur site web et un quart d'entre elles ne sont pas conformes aux exigences concernant l'information publiée au sujet des contrats octroyés, peut-on lire dans le document. Inversement, en ce qui concerne l'information non obligatoire, mais permettant aux citoyens d'avoir connaissance des activités et services de la municipalité et de participer à la vie démocratique, la quasi-totalité des municipalités rend la plupart des renseignements ciblés aux fins de l'audit disponible à la population. »

LA GESTION DU CONTENU

Parlant de la gestion du contenu, le rapport constate que les modalités de mise à jour du contenu publié sur le site des municipalités auditées sont le plus souvent établies de façon informelle. De plus, presque l'ensemble des municipalités auditées n'ont pas consigné qu'elles disposent d'un mécanisme de contrôle visant à garantir la qualité de l'information publiée.

Les municipalités de Montebello et de

L'Ange-Gardien font toutes deux figures de bonnes élèves. « Les rôles et responsabilités ainsi que les modalités de gestion de contenu du site web sont clairement définis » est coché. Mais, si Montebello se voit attribué le fait que « des mécanismes de contrôle et de rétroaction sont mis en place », L'Ange-Gardien devra travailler ce point.

La vice-présidente de la vérification de la Commission municipale du Québec, Nancy Klein, rappelle par ailleurs l'importance du

rôle joué par les municipalités.

« Les municipalités ont été reconnues comme des gouvernements de proximité, souligne-t-elle par voie de communiqué. Mettant ainsi le citoyen au cœur de la démocratie municipale avec des objectifs de transparence quant à l'information diffusée aux citoyens. »

Il est possible de consulter le rapport sur le site de la Commission municipale du Québec.

Château Saint-André

OFFRE D'EMPLOI

Nous recherchons des personnes d'expérience ou souhaitant apprendre un nouveau métier!

PRÉPOSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES

Pour plus d'information, contactez-nous au 819 983-1819, poste 3 ou par courriel au emploi@chateausaintandre.ca

20, rue du Ruisseau, Saint-André-Avellin
819 983-1819 | chateausaintandre.ca | 